

Au fil de l’eau



Jeane MORETTE - *La Lorraine de dans le temps*. Editions Serpenoise, 1988.

La grande lessive, la buèy' dit-on à Montmédy, avait lieu généralement trois fois par an en Meuse. « Le moment en était imposé par les travaux agricoles. La première avait lieu à la fin de février avant le mars, la seconde au début de juin, avant la moisson et la troisième en novembre aux environs de la Sainte-Catherine après les derniers travaux » (Louis Lavigne). Le nombre pouvait varier d'une famille à l'autre, de deux à quatre. A certaines périodes de l'année, il était vivement conseillé de ne pas faire de lessive. Ecoutons l'instituteur de Béchamps, près de Jarmy (54) : « Les femmes n'entassent et ne lavent pas le linge entre Noël et le Nouvel an, durant la semaine sainte et l'octave de la Fête-Dieu, pour éviter la mort d'un membre de la famille pendant l'année. Si par mégarde, il leur arrive de faire ce travail durant les premiers jours de la semaine sainte, elles peuvent encore remédier au mal en jetant dehors leur lessive et en n'en conservant pas le jour du vendredi saint. » L'interdiction de la semaine sainte et du vendredi saint était connue partout.

Le samedi... Deux techniques se partageaient les faveurs des ménagères : Les premières déposaient un drap, le cendri, au fond du cuvier et versaient leurs cendres dessus avant de rabattre mes coins du tissu. La cendre se trouvait ainsi bien enfermée. Au-dessus, une autre toile. Alors pouvaient se succéder les couches de draps, de taies, de nappes, de serviettes, de chemises, de torchons. Le linge le plus sale se retrouvait en haut. Un autre cendri couvrait l'ensemble. Les secondes se refusaient à mettre les cendres au fond et les plaçaient au-dessus du linge qui avait été préalablement trempé. Une bonne dizaine de seaux d'eau dans le cuvier et le linge pouvait tremper jusqu'au lundi. Le lundi avait lieu le coulage. Une grande quantité d'eau était mise à chauffer et quand elle était tiède, le linge était arrosé avec une sorte de seau à grand manche. Un baquet disposé sous la bonde recueillait l'eau qui était remise à chauffer. Il fallait savoir mener l'opération du début à la fin, de l'eau tiède à l'eau bouillante, sans précipitation ni lenteur. On pouvait voir qu'une lessive était réussie en observant la mousse du cuvier: « de plus en plus

Pendant des semaines et des mois, le linge sale avait été mis de côté. Il fallait éviter qu'il ne tachât, ne moisît ou piquât. Aussi était-il d'abord mis à sécher au grenier pour être ensuite plié et entassé dans des coffres. On suspendait aussi des sacs en toile aux poutres. On avait aussi pensé à la provision de cendres, de la cendre de bois uniquement qui, pour être la plus fine possible, avait été cuite et recuite avant d'être stockée dans un récipient, tonneau, vieux pot... Les cendres ménagères étaient parfois insuffisantes et il fallait alors en acheter auprès du boulanger, du pâtissier ou de la tuilerie. Il restait à vérifier l'état du cuveau, s'assurer de sa solidité, de la jointivité des douves qui assureraient une étanchéité parfaite. S'il y avait un cours d'eau dans le village, il y était mis à tremper. La bonde bouchait le trou du cuveau.

colorée, de plus en plus épaisse et couverte d'une infinité de bulles écumeuses. C'était de la bonne lessive, avec sa belle mousse et épaisse à couper au couteau. » (L. Lavigne ). Le coulage durait plusieurs heures et à la fin, un drap propre et sec recouvrait la lessive pour lui conserver sa chaleur. Venait le mardi. De bon matin les laveuses sortaient le linge du cuvier. La lessive était chargée dans des hottes, plus récemment on utilisait la brouette. Chaque laveuse apportait sa caisse à laver sur laquelle elle s'agenouillait. On l'appelait la boîte à Montmédy. Il fallait savonner, rincer, et le battoir s'abattait sans cesse sur le linge. Pour éviter de le salir, une toile était mise sous l'ouvrage Le rinçage fini, le linge tordu, il restait à le faire sécher. Il pouvait être étendu sur l'herbe. Si le temps ne le permettait pas, les laveuses repartaient avec la hotte pleine de linge humide. Le linge était tendu ou pendu au grenier sur des cordes ou des perches. Plus récemment on installa des piquets reliés par des fils de fer dans les jardins. (Daniel BONTEMPS.- *Les gestes retrouvés*. Editions Serpenoise, 1995).

Un règlement promulgué par voie d'affiche en 1865, pour la ville de Neufchâteau en Belgique, semble devoir être valable pour tous les lavoirs. 1° : l'usage de la fontaine est gratuit. Son entretien est à la charge de la commune. 2° : L'usage de la fontaine est limité au lavage des linges et des hardes. Il est en conséquence interdit d'y laver des pommes de terre et autres légumes, des peaux et dépouilles d'animaux, des laines, chanvres et lins non filés, et généralement tous autres objets de nature à salir les eaux ou à obstruer les emplacements et les canaux de décharge. 3° : Il est interdit d'y introduire des chevaux ou autres bêtes de somme (...), d'y faire déposer des ordures, de même que sur le terrain servant de blanchisserie et de séchoir (...) et aussi de laisser pâtreur le dit terrain par le bétail. (...)

6° : Les maris, pères, mères, tuteurs et maîtres seront civilement responsables des contraventions ou dégradations commises par leurs femmes, enfants ou pupilles mineurs, domestiques ou gens par eux employés. (Christian DEWEZ et Albert FRAIPONT.- *Retour aux sources. Fontaines, lavoirs et abreuvoirs de l'arrondissement de Neufchâteau*. S.l., Impr. Gofflot SPRL, PSPAN, 1990.)

Cette exposition a été réalisée par la Direction des Affaires culturelles de Lorraine, Service régional de l'inventaire. • PHOTOGRAPHIE : G. André, D. Bastien, Gérard Coing, A. George, M. Kirignard, Ph. Louste. • DOCUMENTATION GRAPHIQUE : St. Frohlich, C. Malinverno, O. Perrot, A. Schneider, A. Tosi, avec la collaboration du lycée Loritz de Nancy (S. Guichard, M.-A. Steinmetz et J. Weick), • MAQUETTE : D. Bastien, S. Collin-Roset, A. George, Agence Publicis.Signe. Elle fait suite aux travaux d'inventaire topographique menés par S. Collin-Roset, avec la collaboration de la municipalité et des habitants de Marville, de J. Grison, J. Guillaume, M.-F. Jacobs, P. Laurent, R. Nicolas, J. Rouyer, H. Simon, et des associations « Marville-Terres Communes » et « Société d'art et d'histoire de Marville »

